

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS



**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 5 juillet 2022 abroge la délibération N° 2022-03
du Conseil Municipal du 31 janvier 2022**

DEL-2022-31

Le mardi cinq juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux convocation affichée le même jour à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Davy BRUN qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

OBJET : CONTRAT RURAL- VOIRIE-AIDES FINANCIERES

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des Contrats Ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparait souhaitable de solliciter un Contrat Rural portant sur l'opération suivante :

- Opération de voirie avec création de trottoir sur les rues de la Noue et rue Saint Jacques hameau de la Fermeté, de la rue Sainte Hélène et aménagement de la rue de Granvillé hameau de la Fermeté pour une somme de 500 000 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 500 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 abstentions, des membres présents et représentés approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre et M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire et décide de programmer les opérations décrites ci-dessus pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur le plan de financement annexé.
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels.
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq années à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 années.
- A mentionner la participation de la Région Ile de France et du Département de Seine et Marne et d'apposer leur logo type dans toutes les actions de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 abstentions, des membres présents et représentés :

- Sollicite Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et Monsieur le Président du Département de Seine et Marne pour l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40% pour la Région Ile de France et de 30% pour le Département de Seine et Marne dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée pour un montant plafonné à 500 000 euros.
- Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau Contrat Rural selon les éléments exposés
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- Désigne Monsieur Didier JAKUBCZAK pour assurer la maîtrise d'œuvre et le Cabinet STRATEGIA pour l'accompagnement administratif et financier de l'opération qui les concerne.

Fait et délibéré à Quiers, le 5 juillet 2022

Copie conforme à l'originale

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022

ID : 077-217703818-20220705-DEL_2022_31-DE

ECHÉANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION de la commune de QUIERS

CONTRAT RURAL

Description des opérations	Montants proposés HT	Retenus par la Région et le Département	ECHÉANCIER			Subvention Département (30 % des montants)	Subvention Région (40 % des montants)	Autres Subventions (à préciser) sollicitées	Autres Subventions (à préciser) attribuées*	PARTICIPATION MAITRISE D'OUVRAGE	TVA
			2022	2023	2024						
Action N°1 : Opération de voirie	500 000	500 000		500 000		150 000	200 000			150 000	100000
						0	0			0	0
TOTAL	500 000	500 000	0	500 000	0	150 000	200 000	0	0	150 000	100 000
SUBVENTION DEPARTEMENT				150 000							
SUBVENTION REGION				200 000							
AUTRES SUBVENTIONS											
PARTICIPATION DU MAITRE										150 000	
DONT EMPRUNT**			Emprunt à court terme en attente du remboursement FCTVA								
DONT AUTOFINANCEMENT**											

cellules contenant une formule de calcul

Les montants de travaux sont indiqués en Euros HT

*Transmettre les notifications d'attribution

**ne pas faire figurer la mention inutile

Cachet de la collectivité Date et Signature du porteur du projet
(Maire ou Président de JEP)

Par délégation du Maire,
L'adjoint
Gérard FABRE

